

Nantes, le 6 décembre 2021

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DES JEUDI 9 ET VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2021

Pacte financier de solidarité et débat d'orientations budgétaires 2022 : la nouvelle stratégie financière 2020-2026

Lors du Conseil métropolitain de décembre, les élus vont voter le nouveau pacte financier de solidarité entre la métropole et les 24 communes ainsi que le rapport d'orientations budgétaires 2022. Ce sera un acte majeur, le cap donné pour la réalisation des projets du mandat de la métropole et des communes, pour tous les habitants : avec 3,25 Mds€ d'ici 2026, c'est un investissement sans précédent pour être à la hauteur des réponses aux urgences sociales et écologiques.

Le débat sur les orientations budgétaires pour 2022 en sera la première illustration. Alors que la crise sanitaire n'est pas encore finie et que les signes d'une reprise économique sur notre territoire sont là, Nantes Métropole propose d'investir 500 M€ dans l'année pour engager les grandes orientations du mandat et pour soutenir les acteurs du territoire.

« Nous avons voté durant cette première année de mandat le nouveau [pacte de gouvernance](#) et le [pacte de citoyenneté métropolitaine](#). C'était un de mes engagements et désormais la nouvelle gouvernance métropolitaine est en place.

Le vote du pacte financier de solidarité et la stratégie financière du mandat sont l'étape suivante, un acte fondateur. Ils visent à répondre à 2 piliers du mandat, la transition écologique d'une part et l'égalité et la justice sociale d'autre part, avec une orientation claire : renforcer l'action de proximité et le soutien aux communes.

Cette stratégie tient compte aussi de nos [engagements pris auprès de la Convention citoyenne](#). Elle montre une ambition à la hauteur des défis de notre époque, en premier lieu les enjeux du climat et de la solidarité : 3,25 Mds€ d'investissement dans la métropole, soit +60 % par rapport au mandat précédent, tout en préservant nos équilibres financiers. Elle apporte une réponse à notre volonté de rapprocher la métropole des 24 communes en leur donnant plus de moyens pour accompagner leurs projets. »

Johanna Rolland, maire de Nantes, présidente de Nantes Métropole

3,25 Mds€ pour 2020-2026 : un investissement à la hauteur des urgences sociales et écologiques avec des taux d'imposition inchangés

Alors que nous faisons face à des défis sans précédent, le cap fixé à l'action de Nantes Métropole pour ce mandat 2020-2026 est clair. Il repose sur 2 piliers, l'égalité pour inclure toutes et tous ; la transition écologique pour répondre au défi climatique, et 4 grandes orientations :

- répondre à l'urgence économique et sociale et promouvoir l'égalité ;
- transformer notre modèle et incarner une métropole écologique ;
- affirmer un service public fort, toujours plus proche des citoyens, et agir pour la sécurité des habitants ;
- conforter un dialogue citoyen de qualité, le renforcer au niveau métropolitain et développer le pouvoir d'agir des habitants.

Pour être à la hauteur de ces enjeux, Nantes Métropole a défini une programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) ambitieuse, passant de 2 Mds€ sur le mandat précédent à 3,25 Mds€ pour ce mandat-ci (soit +60 %). Reflet des priorités politiques et des engagements pris pour ce mandat, elle se veut proche des besoins quotidiens des citoyens et bénéficiera à tous les territoires des 24 communes. La priorité est clairement donnée aux transitions et à la résilience (1,15 Md€), aux mobilités (1 Md€) et à la transformation urbaine (1,1 Md€).

« 60 % de plus que pour le mandat précédent, c'est par exemple +130 % pour les mobilités, +109 % pour l'eau, la biodiversité et la nature en ville, +61 % pour la fabrique de

la ville écologique et solidaire... Cette stratégie gagnant/gagnant permet de conjuguer sur le territoire une ambition forte pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages et pour favoriser les transitions vers un nouveau modèle de société, soucieux de répondre à l'urgence climatique. »

Pascal Bolo, vice-président de Nantes Métropole

Cet effort sans précédent est rendu possible par la bonne gestion du budget métropolitain les années passées, son faible endettement et son bon niveau d'épargne. Ainsi, la Métropole s'engage à réaliser cette programmation pluriannuelle d'investissement sans augmenter ses taux de fiscalité économique et de foncier bâti sur le mandat.

La situation financière de Nantes Métropole est en effet saine et ses niveaux d'épargne élevés. La collectivité a su contenir le « choc financier » ponctuel et exceptionnel de la crise sanitaire même si celle-ci aura des impacts durables, qu'il faut prévoir. Le volume d'investissement prévu en conséquence oblige la Métropole à adapter sa stratégie financière pour, à la fois, préserver les grands équilibres financiers sur la durée et financer son haut niveau d'investissement. Pour cela, les différents leviers seront activés :

- une utilisation progressive de l'épargne pour financer le projet ;
- un réendettement maîtrisé pour garder une capacité de désendettement de 10 ans maximum en fin de mandat (contre 7 ans au mandat précédent) ;
- une recherche d'efficacité du service public pour limiter la croissance des dépenses de fonctionnement ;
- une actualisation des recettes tarifaires vis-à-vis de l'inflation (transports publics, etc.).

Pour répondre aux besoins spécifiques de la politique publique des déchets, dont les dépenses évoluent plus vite que les recettes, une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sera proposée à hauteur de 6 % en 2022 (moins d'un demi-point, après une baisse de plus de trois points au précédent mandat). De même, pour assurer sa compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), il sera proposé l'instauration d'une taxe spécifiquement dédiée à ces enjeux, dite taxe GEMAPI, à compter de 2023 pour un montant de 6€/ménage en moyenne.

UN PACTE FINANCIER DE SOLIDARITÉ AVEC LES 24 COMMUNES POUR RENFORCER LA PROXIMITÉ

La diversité des 24 communes est une réalité et un atout pour la métropole. La stratégie financière 2020/2026 vise, au travers d'un pacte financier renouvelé au profit des communes, à leur apporter plus de moyens en investissement comme en fonctionnement, à renforcer le soutien de la métropole pour leur permettre de réaliser leurs projets, y compris sur des politiques publiques sur lesquelles la métropole n'intervenait pas ou très peu.

Aujourd'hui, la métropole nantaise est à l'échelle française l'une de celles qui redistribuent le plus aux communes : 50,4 €/habitant contre 28,6 €/hab. en moyenne. Cette spécificité du territoire est vertueuse et elle sera amplifiée dans ce mandat par l'abondement des dotations de solidarité et la création de fonds de concours : chaque année, près de 9 M€ d'aides supplémentaires seront versées de la métropole aux communes pour soutenir leurs projets et leurs services aux habitants.

L'objectif est d'accroître la solidarité entre les communes, dans une volonté d'équité territoriale, au regard de leurs besoins et des difficultés spécifiques qu'elles peuvent rencontrer, notamment pour les plus petites communes ou celles dont les habitants sont les plus défavorisés alors même que les situations de pauvreté augmentent.

Les nouveautés du pacte financier de solidarité au profit des 24 communes :

- L'augmentation de la Dotation de solidarité communautaire (DSC) versée chaque année aux communes, de 3 manières :
 - une hausse globale de 1 M€ au profit des 24 communes pour que toutes aient des moyens accrus ;
 - l'augmentation de la dotation spécifique « petites communes » (200 000 €) et son élargissement aux communes d'Indre, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Sautron, Les Sorinières, Thouaré-sur-Loire (soit 13 communes bénéficiaires contre 8 actuellement) ;
 - la mise en place d'un critère « pauvreté » pour soutenir les communes qui accueillent les populations les plus précaires (notamment Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Herblain).

- La révision des conventions de gestion entre la métropole et les 24 communes, notamment pour l'entretien et la gestion des espaces verts, pour 4 M€ au profit des communes.
- La création ou la refonte de plusieurs fonds de soutiens aux communes :
 - un nouveau « plan piscines » pour garantir un soutien financier aux communes et favoriser l'apprentissage à la natation des scolaires, avec par exemple le projet d'une nouvelle piscine intercommunale lancé d'ici la fin du mandat au sud-ouest de la métropole ;
 - la création d'un « fonds de solidarité 1 % mise à l'abri » (+10 M€/an en fin de mandat), dont les premières subventions seront votées au conseil de décembre ;
 - la création d'un fonds d'investissement de 1M€ pour la valorisation du patrimoine industriel et fluvial remarquable ;
 - le doublement du « fonds de concours d'investissement pour les équipements intercommunaux » ;
 - l'élargissement du « fonds tourisme de proximité », voté au précédent conseil.

LE BUDGET 2022 INCARNERA L'IMPULSION DU NOUVEAU MANDAT : 500 M€ PRÉVUS POUR L'INVESTISSEMENT

Fin 2021, la situation financière de la métropole reste solide malgré l'impact de la crise sanitaire. La capacité de désendettement de la collectivité est estimée à 4,5 ans (3,9 ans fin 2020). L'épargne brute connaîtra une baisse d'environ -20 M€ par rapport à 2020.

Le budget 2022 doit permettre, tout en maîtrisant l'évolution des dépenses de fonctionnement, de financer les actions majeures du mandat. Le fort niveau d'investissement sera donc poursuivi avec des prévisions de 500 M€ pour 2022.

Recettes 2022

- La **Dotation globale de fonctionnement** (DGF) et les divers concours financiers de l'État devraient globalement baisser de 1,3 M€ en 2022, notamment à la suite de la refonte des indicateurs financiers qui pourrait entraîner une légère diminution de la dotation d'intercommunalité.
- **Les taux d'imposition de fiscalité économique et de taxes foncières (TFB et TFNB) restent stables.**
 - la crise sanitaire a des impacts décalés d'un an sur les recettes de fiscalité d'entreprises. Les projections nationales de **CVAE** (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et de **CFE** (cotisation foncière des entreprises) laissent craindre une baisse autour de 3 % ;
 - la réforme des **valeurs locatives des établissements industriels**, avec des bases d'imposition divisées par 2, entraîne une compensation par l'État. En conséquence, les recettes de fiscalité économique de la Métropole sont projetées à -4,4 % par rapport aux sommes perçues en 2021 ;
 - le **versement mobilité**, assis sur la masse salariale des entreprises, sera encore impacté par la crise qui a découlé de la crise sanitaire. Le montant à percevoir pourrait s'élever à 176 M€ ;
 - la réforme, depuis 2021, de la fiscalité locale entraîne pour Nantes Métropole la fin de la taxe d'habitation et la perception d'une **fraction de TVA nationale**. Si la compensation a stabilisé le produit, cela se traduit aussi par une perte de dynamisme des recettes, en plus d'une rupture du lien entre les habitants du territoire et ses finances. Cela malgré le contexte favorable de la démographie et de l'économie dans Nantes Métropole.

Au final, ces perspectives financières doivent limiter les **recettes à 1 Md€ environ** (+1,3 % par rapport au budget 2021 tous budgets confondus, mais seulement revenues à leur niveau de 2019).

Dépenses 2022 : poursuivre les efforts de gestion

La collectivité poursuivra ses efforts de maîtrise de ses dépenses de gestion et la recherche d'efficience dans la mise en œuvre de ses politiques publiques. Les dépenses d'accompagnement du territoire pour faire face à la crise et à la situation sanitaire ont continué d'impacter les dépenses de fonctionnement en 2021. C'est pourquoi il reste nécessaire d'optimiser les moyens alloués à nos politiques publiques, pour en maîtriser leur évolution : **les dépenses seront en évolution contenue autour de +1,5 %, à 815 M€ environ** tous budgets confondus.

500 M€ d'investissement pour le territoire en 2022

L'effort d'investissement métropolitain sera préservé. C'est un nouvel acte fort pour l'économie locale en 2022 : 500 M€ devraient être injectés dans l'investissement (près de 300 M€ au budget principal, 100 M€ pour les transports en commun, et 100 M€ pour les autres budgets annexes : eau, assainissement, déchets, stationnement).

Ces crédits, qui seront précisés lors du vote du budget primitif en février prochain, doivent permettre l'avancée des projets engagés et répondre aux grandes priorités du mandat : pour les transports en commun (prolongation de la ligne 1 jusqu'à la Babinière à la Chapelle-sur-Erdre, rénovation de la ligne 3 entre la Neustrie et les Couëts), le développement des autres moyens de mobilités (poursuite des aménagements vélo, créations de pontons fluviaux), la réhabilitation et l'extension des réseaux d'eau, la construction et rénovation du parc de logements sociaux, les projets d'espaces publics de proximité inscrits dans les contrats de territoire avec les communes, la réhabilitation de déchetteries, pour l'entretien durable du patrimoine métropolitain.